

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**8 JUILLET 2019
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 8 juillet 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Mesdames les conseillères Mélanie Simoneau et Geneviève Labrecque
Monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Zone concernée et usages prévus pour les projets de règlements 848-2, 706-12 et 707-120
- Position des nouvelles entrées charretières autorisées au 235 rue Sainte-Anne
- Opposition à la fermeture de la pataugeoire du parc Marie-Victorin
- Transformation d'un terrain de tennis en terrain de pickleball
- Absence de commerces dans le développement TOD en cas d'approbation du règlement 707-118
- Tests de sols au nouveau pôle communautaires
- Application des règlements d'urbanisme
- Mesure disciplinaire
- Localisation des terrains dont l'acquisition est visée au règlement 884
- Incompréhension quant au texte du règlement 707-118
- Glissement de terrain au parc Saint-Charles
- Usages possibles sur le terrain du pipeline au parc Saint-Charles
- Installation d'un module de jeux au parc Saint-Charles derrière la résidence d'un citoyen
- Demande de plus de clarté quant à l'objet des modifications des règlements de zonage
- Dépôt d'un document reprenant divers arguments s'opposant à l'adoption du règlement 707-118 (Dépôt numéro 1)
- Confirmation de l'absence de modifications entre le 1^{er} et le second projet de règlement 707-118
- Absence d'autres TOD sur le territoire varennois
- Accessibilité du procès-verbal de la consultation publique sur le règlement 707-118
- Doute de certains citoyens quant à l'utilisation des transports en commun des futurs résidents du développement TOD
- Objet des modifications au projet de règlement 707-119

- Motifs de localisation des zones M à 500 mètres du stationnement incitatif lié au schéma d'aménagement de la MRC Marguerite-D'Youville
- Nature des travaux projetés sur le chemin du Petit-Bois
- Motifs de la nécessité de correction de branchements inversés
- Demande au gouvernement du Québec pour repaver l'autoroute 30
- Contradictions entre l'aménagement d'un projet TOD dans un parc et la politique environnementale de la Ville de Varennes
- Intervention des conseillers municipaux lors des séances publiques
- Demande des études environnementales réalisées dans le parc Saint-Charles
- Présence ou absence d'espèces menacées dans le parc Saint-Charles
- Motifs de l'adoption d'un avis de motion pour le règlement 707-120
- Possibilité de s'opposer à la modification d'un règlement d'emprunt
- Demande des motifs menant à la démolition des résidences sur le chemin de la Baronnie
- Demande de maintien d'une pataugeoire moins profonde que celle aménagée au parc du Pré-Vert
- Nombre d'arbres plantés ces dernières années au parc Saint-Charles
- Demande de préservation du parc Saint-Charles afin d'éviter la présence d'îlots de chaleur
- Demande d'obtention des études environnementales et de sols pour le projet TOD
- Demande de priorisation des citoyens sur les industries et commerces
- Le projet TOD, tel que présenté, ne serait pas durable selon certains citoyens, un projet TOD efficace demanderait un système de transport en commun beaucoup plus efficace
- Demande de moratoire pour l'implantation d'un projet TOD sur le territoire

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2019-264

Remise Prix du concours « Mérite architectural » Édition 2019

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

DE reconnaître les efforts que les propriétaires des immeubles suivants ont déployés en réalisant des projets de construction exemplaires :

- 129, rue de la Tenure (Catégorie bâtiment résidentiel);
- 1523, chemin du Pays-Brûlé (Catégorie bâtiment commercial, industriel et public);
- 691, chemin du Petit-Bois (Catégorie bâtiment patrimonial);
- 1800, chemin du Pays-Brûlé (Coup de cœur du conseil municipal).

ADOPTÉE.

2019-265

Approbation procès-verbal Séance générale 3 juin 2019

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 3 juin 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2019-266

**Dépôt du procès-verbal de correction – Résolution 2019 259
Séance générale du 3 juin 2019**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2019-259.

ADOPTÉE.

2019-267

Approbation des comptes — Juin 2019

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de juin 2019 :

Fonds d'administration :	4 445 320.29 \$
(Chèques numéros 33264 à 33 739, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques.)	
Fonds des dépenses en immobilisation :	
(Chèques et dépôts directs numéros 3013 à 3038 et paiements directs.)	
	2 595 142.80 \$

Certificat du trésorier numéro 3241

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2019-20

Règlement 848-2 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de remplacer le secteur « Commercial lourd » compris entre la rue Riendeau, la montée de Picardie et la route 132, par un secteur « Mixte » et apporter une correction à l'annexe B relative à la liste des bâtiments faisant partie de l'inventaire patrimonial

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 848-2 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de remplacer le secteur « Commercial lourd » compris entre la rue Riendeau, la montée de Picardie et la route 132, par un secteur « Mixte » et apporter une

correction à l'annexe B relative à la liste des bâtiments faisant partie de l'inventaire patrimonial.

A-2019-21 Règlement 706-12 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « Industrielle modérée », compris entre la rue Riendeau, la montée de Picardie et la route 132, par une affectation « Habitation » et une affectation « Commerciale »

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-12 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « Industrielle modérée », compris entre la rue Riendeau, la montée de Picardie et la route 132, par une affectation « Habitation » et une affectation « Commerciale ».

A-2019-22 Règlement 707-120 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone H-464 à même les zones C-434 et H-465 et réviser la liste des usages autorisés dans la zone C-434

Avis de motion est donné par par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-120 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone H-464 à même les zones C-434 et H-465 et réviser la liste des usages autorisés dans la zone C-434.

A-2019-23 Règlement 534-75 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier des interdictions de stationnement au parc de la Commune et au stationnement de la bibliothèque au parc du Pré-Vert

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-75 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier des interdictions de stationnement au parc de la Commune et au stationnement de la bibliothèque au parc du Pré-Vert.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-24 Règlement 884-1 modifiant le règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire afin de porter la dépense et l'emprunt autorisés à 6 400 000 \$

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 884-1 modifiant le règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire afin de porter la dépense et l'emprunt autorisés à 6 400 000 \$.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

ADOPTÉE.

A-2019-25 Règlement 707-119 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés à la zone I-222

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-119 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés à la zone I-222.

ADOPTÉE.

2019-268 Adoption — Premier projet de règlement 707-119 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés à la zone I-222

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu

QUE le premier projet de règlement 707-119 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés à la zone I-222 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2019-26 Règlement 900 décrétant la conversion du réseau d'éclairage et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 350 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 900 décrétant la conversion du réseau d'éclairage et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 350 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

ADOPTÉE.

A-2019-27 Règlement 901 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains et le versement d'aides à la relocalisation sur le territoire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 2 000 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 901 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains et le versement d'aides à la relocalisation sur le territoire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 2 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

ADOPTÉE.

2019-269 Adoption — Second projet de règlement 707-118 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone M-468 à même la zone M-467 et préciser les dispositions encadrant la construction d’habitations multifamiliales et collectives

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu

QUE le second projet de règlement 707-118 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone M-468 à même la zone M-467 et préciser les dispositions encadrant la construction d’habitations multifamiliales et collectives soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2019-270 Adoption — Règlement 661-4 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l’ordre afin d’encadrer l’exercice du cerf-volant dans les endroits publics

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 661-4 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l’ordre afin d’encadrer l’exercice du cerf-volant dans les endroits publics.

ADOPTÉE.

2019-271 Adoption — Règlement 747-2 modifiant le règlement numéro 747 établissant un programme d’aide à la restauration des bâtiments d’intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes afin d’en prolonger l’application

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 747-2 modifiant le règlement numéro 747 établissant un programme d’aide à la restauration des bâtiments d’intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes afin d’en prolonger l’application.

ADOPTÉE.

2019-272

**Adoption second projet — PPCMOI 2019-056
Permettre l'agrandissement du bâtiment principal
123, chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-05-46 du 8 mai 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2019-056 concernant l'agrandissement du bâtiment principal sis au 123, chemin du Petit-Bois, le tout, tel que présenté aux plans concepts de la compagnie Groupe Leclerc, dossier 19-421, déposés à la Ville de Varennes le 18 avril 2019 (pour la classe modulaire) et 3 mai 2019 (pour le corridor d'accès). Le projet particulier vise spécifiquement deux éléments particuliers du règlement de zonage # 707 soit :

- Permettre un agrandissement dont le revêtement extérieur de la classe 1 est absent sur chacune des façades alors que le règlement de zonage prévoit qu'il devrait être présent sur 50 % de chacune des façades (article 161);
- Permettre le maintien de 207 cases de stationnement alors que le règlement prescrit un nombre minimal de 247 cases (article 200);

Afin de mieux répondre aux critères d'analyses dictés dans le règlement sur les PPCMOI # 807, le conseil impose les conditions suivantes soient respectées :

- La durée maximale de l'installation de classes modulaires et du corridor ne peut excéder 3 ans;
- Les requérants devront fournir un plan d'aménagement du terrain qui satisfait aux exigences du service de l'urbanisme et de l'environnement afin que les dispositions relatives à la plantation des arbres et au camouflage des espaces de stationnement situés en cour avant soient conformes aux exigences prescrites par le règlement de zonage en vigueur ;
- Aux abords de la section de la classe modulaire qui empiète dans l'espace de stationnement, des bacs à fleurs doivent être installés afin d'agrémenter le milieu de vie;
- La fenêtre et son pourtour qui seront retirés pour l'installation du corridor temporaire devront être remis à l'état initial lorsque les modules seront démantelés;
- Le mobilier urbain (tables à pique-nique et les supports à vélos) devra être maintenu en place. En cas d'impossibilité, ils devront être relocalisés sur le terrain ;
- L'enseigne de l'école secondaire (lettres détachées au-dessus de la porte principale) devra être repositionnée à un endroit visible;
- La partie au haut des classes modulaires et du corridor devra être de couleur gris métallique afin d'assurer une meilleure intégration avec la partie existante.

Le tout conformément aux plans cités et uniquement conformément à ceux-ci.

ADOPTÉE.

2019-273

Règlement 855 – Travaux cours d'eau rivière Notre-Dame (branche 1) –

Modifications – Augmentation de la dépense autorisée sans en augmenter l'emprunt

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

QUE le règlement numéro 855 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Notre-Dame (branche 1) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 65 000 \$ pour en acquitter le coût soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 855 :

Règlement 855 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Notre-Dame (branche 1) et décrétant à cette fin une dépense de 71 097 \$ et un emprunt n'excédant pas 65 000 \$ pour en acquitter le coût »;

2. Le montant de « 65 000 \$ » est remplacé par le montant de « 71 097 \$ » aux articles 2 et 3;

3. L'article 5 du règlement 855 est amendé par l'ajout d'un second paragraphe libellé comme suit :

« Le Conseil est également autorisé à affecter à la dépense 6 097 \$ provenant du surplus accumulé non affecté. ».

Certificat du trésorier numéro 3236.

ADOPTÉE

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2019-274

Demande d'approbation dérogation mineure no 2019 067

Permettre la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial de structure isolée

5032, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial de structure isolée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019 06-66 du 5 juin 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 juin 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2019 067 afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal résidentiel unifamilial de structure isolée sis au 5032, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de

Fugère Architecture, dossier « Struktäll – modèle 1 » à la Ville en date du 4 juin 2019 et du plan d'implantation de Gustave Guilbert, dossier 401234-0240 — 0010-2, minute 9821 à la Ville en date du 15 juin 2018, avec une marge arrière de 6 mètres au lieu de 10 mètres et d'une superficie de 110 m² au lieu de 120 m².

Le terrain porte le numéro de lot P-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-313.

ADOPTÉE.

**2019-275 Certificats d'autorisations P.I.I.A. n° 2019-066
5032, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-06-61 du 5 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-061 afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Fugère Architecture, dossier « Struktäll – modèle 1 » à la Ville en date du 4 juin 2019 et du plan d'implantation de Gustave Guilbert, dossier 401234-0240— 0010-2, minute 9821 à la Ville en date du 15 juin 2018, conditionnellement à ce que la requérante dépose un document prouvant que le voisin immédiat de gauche est en accord avec le projet soumis.

Le bâtiment est sis au 5032, route Marie-Victorin sur le lot P-1 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-313.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2019-276 Demande d'approbation dérogation mineure no 2019 083
Permettre l'aménagement d'aires de stationnement
235, rue Saint-Anne**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'aires de stationnement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019 06-65 du 5 juin 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 juin 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2019 083 afin de permettre l'aménagement de 4 entrées charretières alors que le règlement prévoit un maximum de 3, et de porter à 7 le nombre total d'entrées charretières sur le terrain alors que le règlement autorise un maximum de 4 entrées le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Tactik Design, dossier « Réaménagement de la cour extérieure », déposés à la Ville en date du 27 mai 2019.

Le terrain porte les numéros de lot 6 003 604 et 6 003 596 au cadastre du Québec, dans la zone P-637.

ADOPTÉE.

2019-277

Certificats d'autorisations P.I.I.A. n° 2019-079

235, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-06-65 du 5 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-079 afin de permettre l'aménagement du terrain au 235, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Tactik Design, dossier « Réaménagement de la cour extérieure » à la Ville en date du 27 mai 2019.

Le bâtiment est sis au 235, rue Sainte-Anne sur les lots 6 003 604 et 6 003 596 au cadastre du Québec dans la zone P-637.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2019-278

Demande d'approbation dérogation mineure no 2019 088

Permettre la construction d'un garage de stationnement en structure isolée

117-119, rue Saint-Anne

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la construction d'un garage de stationnement en structure isolée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019 06-72 du 5 juin 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 juin 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2019 088 afin de permettre la construction d'un garage de stationnement en structure isolée d'une superficie de 66,82 m² alors que le règlement prévoit un maximum de 45 min 2 s, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés à la Ville en date du 12 juillet 2019.

Le terrain porte le numéro de lot 69 du cadastre officiel du Village de Varennes, dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

2019-279

**Certificats d'autorisations P.I.I.A. n° 2019-053
Construction d'un garage de stationnement de structure isolée
117 à 119, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant les numéros CCU 2019 05 48 du 8 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019 053 afin de permettre la construction d'un garage de stationnement de structure isolée sis au 117 à 119, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par les requérants à la Ville en date du 16 juillet 2019.

Le bâtiment est sis au 117 à 119, rue Sainte-Anne sur le lot 69 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2019-280

**Certificats d'autorisations P.I.I.A. n° 2019-071
Transformation du bâtiment principal
286, rue de la Chapelle**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-06-62 du 5 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-071 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 286, rue de la Chapelle, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Dominic Riendeau, dossier « Claude Thomas – Linda Hamel » à la Ville en date du 4 juillet 2018.

Le bâtiment est sis au 286, rue de la Chapelle sur le lot 6 002 849 au cadastre du Québec dans la zone H-644.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du

règlement 848.

ADOPTÉE.

2019-281

Certificats d'autorisations P.I.I.A. n° 2019-078

Transformation du bâtiment principal

162 à 168, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-06-64 du 5 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-078 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 162-168, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur le projet déposé par la requérante à la Ville en date du 17 mai 2019.

Le bâtiment est sis au 162-168, rue Sainte-Anne sur le lot P-23 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2019-282

Certificats d'autorisations P.I.I.A. n° 2019-081

Transformation des enseignes murales et détachées

50, rue de la Gabelle

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-06-67 du 5 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-081 afin de permettre la transformation des enseignes murales et détachées sises au 50, rue de la Gabelle pour l'entreprise Desjardins, le tout, tel que présenté sur les plans concepts d'Enseignes André, dossier 9996 à la Ville en date du 3 juin 2019.

Le bâtiment est sis au 50, rue de la Gabelle sur le lot 1119 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-527.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

- 2019-283** **Certificats d'autorisations P.I.I.A. n° 2017-083**
Régulariser l'installation d'enseignes murales et détachées
311, boulevard de la Marine
CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-06-68 du 5 juin 2019;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu
- D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-083 afin de régulariser l'installation d'enseignes murales et détachées pour la compagnie MA Signature sise au 311, boulevard de la Marine, le tout, tel que réalisé en date du 22 mai 2019.
- Le bâtiment est sis au 311, boulevard de la Marine sur le lot 284-65 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-502.
- La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.
- ADOPTÉE.
-
- 2019-284** **Certificats d'autorisations P.I.I.A. n° 2019-084**
Régulariser l'installation d'une enseigne murale
2208, route Marie-Victorin
CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-06-69 du 5 juin 2019;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu
- D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-084 afin de régulariser l'installation d'une enseigne murale sise au 2208, route Marie-Victorin, le tout, tel qu'exécuté en date du 29 mai 2019.
- Le bâtiment est sis au 2208, route Marie-Victorin sur les lots P-76-14, P 76 15 et P-76-16 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C 605.
- La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.
- ADOPTÉE.
-
- 2019-285** **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-064**
Agrandissement du bâtiment principal
4694, route Marie-Victorin
CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019 06-71 du 5 juin 2019;
- CONSIDÉRANT cependant l'intégration exceptionnelle de l'agrandissement avec le bâtiment d'origine ;

CONSIDÉRANT de plus que le bâtiment est fort distant de la route et est situé dans un milieu de faible densité ;

CONSIDÉRANT enfin sa position majestueuse sur le fleuve ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. no 2019 064 concernant l'agrandissement du bâtiment principal sis au 4694, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Thiago Valente, dossier 1908 en date du 31 mai 2019.

Le bâtiment est sis au 4694, route Marie-Victorin sur le lot P 8 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-306.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2019-286 Pompage, déshydratation et valorisation des boues pour 2019 et 2020

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le pompage, la déshydratation et la valorisation des boues pour 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 19 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'OCTROYER le contrat pour le pompage, la déshydratation et la valorisation des boues pour 2019 et 2020 à Révolution Environnement Solutions – Terrapure pour un montant de 990 279,68 \$ taxes incluses.

La présente dépense sera financée pour une portion de 94 038,20 \$ par la réserve financière d'assainissement des eaux.

Certificat du trésorier numéro 3247

ADOPTÉE.

2019-287 Resurfaçage de diverses rues

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le resurfaçage de diverses rues;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 28 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

D'OCTROYER le contrat pour le resurfaçage de diverses rues à Eurovia Québec Construction inc., pour un montant de 1 018 335,01 \$ incluant les taxes et les frais d'imprévus.

Ces dépenses seront financées conformément à la résolution 2019-063 et par des montants supplémentaires provenant de la réserve financière de reconstruction de rues pour une somme de 97 466.60 \$ et du surplus accumulé non affecté pour 105 054.03 \$.

Certificat du trésorier numéro 3244

ADOPTÉE.

2019-288 Réaménagement du chemin du Petit-Bois

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le réaménagement du chemin du Petit-Bois;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service du génie en date du 28 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu

D'annuler cet appel d'offres et de reporter les travaux de réaménagement du chemin du Petit-Bois en 2020.

ADOPTÉE.

2019-289 Réhabilitation de conduites d'eau potable – Rues du Parc et Le Brodeur

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réhabilitation de conduites d'eau potable des rues du Parc et Le Brodeur;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 28 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

D'OCTROYER le contrat pour la réhabilitation de conduites d'eau potable des rues du Parc et Le Brodeur à Foraction inc. pour un montant de 785 700,00 \$ incluant les taxes et les frais d'imprévus.

La dépense sera financée par le règlement 894.

Certificat du trésorier numéro 3242

ADOPTÉE.

2019-290 Resurfaçage des rues du Parc et Le Brodeur

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le resurfaçage des rues du Parc et Le Brodeur;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 28 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'OCTROYER le contrat pour le resurfaçage des rues du Parc et Le Brodeur à Pavage Axion inc. pour un montant de 1 038 032,05 \$ incluant les taxes et les frais d'imprévus.

Cette dépense est affectée au règlement 894.

Le règlement 894 est de plus modifié de la façon suivante :

1. Le titre du règlement 894 est remplacé par le titre suivant :
« Règlement 894 décrétant des travaux de reconstruction partielle avec gainage des rues Le Brodeur et du Parc et décrétant à cette fin des dépenses de 1 838 315 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 715 000 \$ pour en acquitter le coût ».
2. Le règlement 894 et son article 2 sont amendés par le remplacement de l'annexe A du 10 décembre 2018 par une nouvelle annexe A signée par le directeur général et le directeur du Service des finances en date du 5 juillet 2019, telle annexe A étant jointe aux présentes.
3. Le montant de « 1 715 000 \$ » mentionné à l'article 3 du règlement 894 est remplacé par le montant de « 1 838 315 \$ ».
4. L'article 5 du règlement 894 est amendé par l'ajout d'un second paragraphe libellé comme suit :
« Le Conseil autorise de plus l'affectation d'une somme de 123 315 \$ provenant du surplus accumulé non affecté au paiement de la dépense. »

Certificat du trésorier numéro 3245

ADOPTÉE.

2019-291 Correction de raccordements inversés

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la correction de raccordements inversés;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 5 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu

D'OCTROYER le contrat pour la correction de raccordements inversés moins les items 4 et 5 du bordereau de soumission à Excavation Civilpro inc. pour un montant de 51 031,66 \$ incluant les taxes et les frais d'imprévus, conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE.

2019-292 Conception — Construction et mise en service des ateliers municipaux

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la conception — construction et mise en service des ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du secrétaire du comité d'analyse du 25 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

D'OCTROYER le contrat pour la conception – construction et mise en service des ateliers municipaux à Construction Sorel Ltée pour un montant de 12 877 174,36 \$ taxes incluses.

Ce montant est affecté aux règlements 878 et 885.

Certificat du trésorier numéro 3255

ADOPTÉE.

2019-293 Acquisition d'une rétrocaveuse neuve

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition d'une rétrocaveuse neuve;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 2 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'une rétrocaveuse neuve à Nortrax Québec inc. pour un montant de 248 907,08 \$ taxes incluses.

D'octroyer de plus une somme de 24 875 \$ taxes incluses pour l'ajout d'options

et de composantes au véhicule.

Ces dépenses sont financées par le fonds de roulement et le remboursement s'effectuera sur 10 ans à compter de 2020.

Certificat du trésorier numéro 3249

ADOPTÉE.

2019-294 Surveillance dans les parcs

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 10 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu

D'AUTORISER l'octroi du contrat de surveillance dans les parcs à la firme G.I.S.P. Sécurité Inc., selon son offre de service datée du 10 octobre 2018 pour un montant de 37 630 \$ plus les taxes applicables.

Cette résolution remplace la résolution numéro 2018-448.

Certificat du trésorier numéro 3253

ADOPTÉE.

2019-295 Acquisition d'une boîte utilitaire pour le camion T08-25

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 11 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu

D'AUTORISER l'octroi du contrat pour l'acquisition d'une boîte utilitaire pour le remplacement de la boîte du camion T08 25 à la firme Les Fourgons Rive-Sud Inc., selon son offre de service datée du 10 juin 2019 pour un montant de 30 123.45 \$ incluant les taxes.

D'approuver le transfert budgétaire ci-joint.

Certificat du trésorier numéro 3240

ADOPTÉE.

**2019-296 Évaluation environnementale de site phase 1
Projet de redéveloppement du pôle communautaire**

CONSIDÉRANT le projet de redéveloppement du pôle communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu

DE mandater la firme Englobe les mandats d'étude environnementale de phase I, étude géotechnique, caractérisation environnementale de site sommaire des sols et inventaire des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et autres substances désignées, selon ses offres des 13 et 20 juin 2019 pour le redéveloppement du pôle communautaire, pour un montant de 38 550,00 \$ excluant les taxes.

Certificat du trésorier numéro 3254

ADOPTÉE.

2019-297 Octroi de contrat — Sel de déglacage des chaussées pour la saison 2019-2020 — Regroupement d'achat UMQ

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié par l'UMQ et la réception de cinq (5) soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions et les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 17 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2019-2020 à l'entreprise Mine Seleine pour une quantité totale de 2 160 tonnes métriques à 87,74 \$/tonne plus taxes (120 % du total demandé) pour un total pour la saison de 217 898,78 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3246.

ADOPTÉE.

**2019-298 Modification contractuelle
Services professionnels — Laboratoire — Travaux parc du Pré-Vert
Phase II**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 4 194.29 \$ taxes incluses au contrat d'Englobe

pour le mandat de laboratoire pour le parc du Pré-Vert phase II.

Cette dépense sera financée par le règlement 832.

Certificat du trésorier

ADOPTÉE.

2019-299

Modification contractuelle

Location et gestion de la piscine intérieure, entretien de la Maison des jeunes, surveillance et animation des bassins aquatiques extérieurs 2016-2019 SODEM inc.

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 5 000 \$ plus taxes au contrat de SODEM.

ADOPTÉE.

2019-300

Travaux de démolition — 3936, chemin de la Baronnie

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale en date du 3 juillet 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu

D'AUTORISER l'octroi du contrat pour la démolition du 3936, chemin de la Baronnie à Excavation Civilpro pour un montant de 28 341,34 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par une affectation au surplus accumulé non-affecté.

Certificat du trésorier numéro 3243

ADOPTÉE.

2019-301

Autorisation de dépenses au fonds de roulement — Abris postaux, salle de conférence et mesures de ralentissement

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 2 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

D'AUTORISER les enveloppes pour les projets suivants :

- TP-2019-18 Abris postaux pour un montant maximal de 16 426.96 \$ taxes incluses ;
- TP-2019-18 Rénovation salle des Finances pour un montant maximal de 21 902.60 \$ taxes incluses ;
- TP-2019-30 Mesures de ralentissement pour un montant maximal de 38 329.56 \$ taxes incluses.

Ces dépenses seront financées par le fonds de roulement et leur remboursement sera effectué sur 3 ans à compter de 2020.

Certificat du trésorier numéro 3248.

ADOPTÉE.

2019-302 Autorisation de dépenses — Aménagement du parc Marie-Victorin – Démantèlement de la pataugeoire

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 2 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu

D'AUTORISER une enveloppe au montant maximal de 22 997.74 \$ taxes incluses pour la réalisation de la fiche projet TP-2019-51 Aménagement du parc Marie-Victorin — Démantèlement de la pataugeoire.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3248.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2019-303 Acte de vente — Famille Élie
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Jacques Élie, Marc-André Élie, Christiane Élie, Ghislaine Élie, Marie Élie et la Ville de Varennes; tel acte de vente est annexé à la présente

comme si au long reproduit.

Cette dépense sera financée par le règlement 884.

Certificat du trésorier numéro 3252

ADOPTÉE.

**2019-304 Promesse d'achat — 3910, chemin de la Baronnie
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat à intervenir entre le propriétaire et la Ville de Varennes pour le 3910, chemin de la Baronnie ainsi que l'acte de vente en découlant; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette dépense sera financée par le surplus accumulé.

Certificat du trésorier numéro 3238.

ADOPTÉE.

**2019-305 Promesse d'achat — 3850, chemin de la Baronnie
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat à intervenir entre les propriétaires et la Ville de Varennes pour le 3850, chemin de la Baronnie ainsi que l'acte de vente en découlant; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette dépense sera financée par une affectation au surplus accumulé non-affecté.

Certificat du trésorier numéro 3251

ADOPTÉE.

**2019-306 Entente d'aide limitée — Projet commercial — 2179, route Marie-Victorin
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT que cette aide permettra une rénovation commerciale de

qualité et contribuera à la revitalisation du centre-ville;

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente d'aide limitée à intervenir entre le propriétaire du 2179, route Marie-Victorin et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette dépense sera financée par une affectation du surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3221.

ADOPTÉE.

**2019-307 Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT que la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT que la Ville a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 12 septembre 2018 (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 24 mai 2019 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc., tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

CONSIDÉRANT que l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférents à des conditions propres à la Ville;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT que la Ville autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Ville;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires prévues à l'Étude de faisabilité ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau »:

- Fournitures et installations de 4 répéteurs, au montant de 1 781 \$
- Remplacement de 144 fusibles simples, au montant de 2 219 \$
- Remplacement de 287 fusibles et porte-fusibles simples, au montant de 21 675 \$
- Remplacement de 72 fusibles et porte-fusibles doubles, au montant de 6 991 \$
- Remplacement de 287 câblages, au montant de 35 387 \$
- Installations de 72 mises à terre, au montant de 7 213 \$
- Émondage de 34 arbres, au montant de 3 144 \$
- 264 Condition(s) de chantier – Signalisation, au montant de 6 066 \$
- 264 Condition(s) de chantier - Camion escorte, au montant de 6 197 \$
- Installation de 1431 plaquettes d'identification, au montant de 16 541 \$

QUE Martin Damphousse, maire, et Sébastien Roy, directeur général soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;

QUE le conseil est autorisé à déboursier une somme de 603 624.00 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère;

sous réserve d'entrée en vigueur du règlement numéro 900.

QUE la dépense visée par la présente résolution soit acquittée à même le règlement 900.

Certificat du trésorier numéro 3256

ADOPTÉE.

**2019-308 Vente d'immeubles pour taxes
10 octobre 2019**

CONFORMÉMENT à la Loi suévr les Cités et Villes (R.L.R.Q., chapitre C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

1. D'autoriser le directeur des Finances et trésorier à dresser la liste des immeubles à vendre à l'enchère, le 10 octobre 2019, pour taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 décembre 2018;

2. D'autoriser le trésorier à charger les frais suivants :

2,1 10,00 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes et droits de mutation sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis pour vente pour taxes par le service de la trésorerie;

2,2 tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes ou des droits de mutation en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes, dont une somme de 300 \$ pour les frais de recherches de titres;

2,3 ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent, les frais de recherche de titres, les frais de publication dans le journal, les frais du greffier de la Cour supérieure, les frais de certificats de charges et hypothèques et les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

3. D'autoriser le directeur des Finances et trésorier à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles à propos desquels tous les taxes et droits de mutation dus au 31 décembre 2018, capital, pénalités et intérêts, auront été payés avant le jour de l'adjudication.

4. De nommer le directeur des Services juridiques et greffier, officier responsable de cette vente à l'enchère et de l'autoriser à procéder en conséquence;

5. De tenir cette vente à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes;

6. D'autoriser le directeur des Finances et trésorier ou à défaut le trésorier adjoint à offrir pour et au nom de la Ville de Varennes, le montant des arriérés dus à la ville sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères;

7. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les actes et documents relatifs à la vente aux enchères;

8. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, comme représentant de la Ville de Varennes, tout acte de vente finale à la Ville des lots adjugés à cette vente, tout acte de vente finale à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé;

9. D'autoriser l'inscription immédiatement, après la vente aux enchères sur les rôles d'évaluation et de perception, au nom de la Ville de Varennes, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de la vente ci-haut mentionnée;

D'AUTORISER l'étude de Me Nathalie Jodoin, notaire, à faire, sur demande, la vérification des titres de propriété des immeubles à être saisis pour taxes et droits de mutation non payés au 31 décembre 2018 et sujets à vente aux enchères le 10 octobre 2019.

ADOPTÉE.

2019-309 Transferts budgétaires pour juin 2019

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 504 706 \$ pour juin 2019 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 5 juillet 2019 et joints en annexe des présentes comme si au long réité.

ADOPTÉE.

2019-310 Conversion du terrain de tennis du parc Marie-Victorin en pickleball Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 23 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu

QUE le conseil octroi un contrat pour la conversion du terrain de tennis d'un parc Marie-Victorin à Advantage Court Entreprise, pour un montant de 3 602.17 \$ taxes incluses.

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant maximal de 11 729.66 \$, taxes incluses, pour les travaux connexes en lien avec la conversion dudit terrain.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3239.

ADOPTÉE.

2019-311 Schéma de couverture de risques révisé — Adoption du plan de mise en œuvre révisé

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par la Municipalité régionale de comté (MRC) le 12 mars 2009;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC souhaite adopter une version révisée de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE, à cette fin, chaque municipalité locale comprise dans la MRC doit adopter un plan de mise en œuvre révisé;

ATTENDU QUE la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

D'ADOPTER, tel que présenté en annexe et pour la Ville de Varennes, le plan de mise en œuvre révisé du schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC et aux municipalités locales comprises dans le territoire de cette dernière.

ADOPTÉE.

2019-312 Intention de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville de déclarer compétence en matière de gestion du logement social sur l'ensemble de son territoire — Appui

ATTENDU la résolution portant le numéro 2019-06-175, prise par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) lors de la séance ordinaire du 13 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a reçu le 27 juin 2019, copie certifiée conforme de ladite résolution, suivant l'article 678.0.2.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT que les membres croient opportun que la MRC déclare compétence en matière de logement social, celle-ci disposant des ressources appropriées pour optimiser les services à offrir;

CONSIDÉRANT que le directeur des Services juridiques et greffier n'a aucune déclaration à produire en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal du Québec,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET RÉSOLU

D'APPUYER la déclaration de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) à l'effet qu'elle a l'intention de déclarer compétence exclusive dans le domaine de la gestion du logement social sur les territoires de la Municipalité de Calixa-Lavallée, de la Ville de Contrecoeur,

de la Ville de Saint-Amable, de la Ville de Sainte-Julie, de la Ville de Varennes et de la Municipalité de Verchères, et ce, en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

D'ACHEMINER copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC.

ADOPTÉE.

2019-313 Resurfaçage de l'autoroute 30 direction Est – Varennes à Contrecœur

CONSIDÉRANT que les élus de la Municipalité régionale de comté (MRC) s'interrogent sur le délai de réalisation des travaux de resurfaçage d'une portion de l'autoroute 30 en direction Est;

CONSIDÉRANT qu'une approche a été faite auprès de la direction des relations avec le milieu du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour obtenir plus de précisions sur ledit projet de resurfaçage;

CONSIDÉRANT la correspondance de Mme Nathalie Vallières de la direction des relations avec le milieu du MTQ en date du 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT que ledit projet n'est pas encore en processus d'appel d'offres et qu'il est toujours programmé pour être réalisé cette année;

CONSIDÉRANT que les conditions climatiques exécrables de l'hiver 2018 2019 ont rendu la chaussée, sur ce tronçon, dans un état lamentable;

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'INFORMER le ministère des Transports du Québec que le conseil de la Ville de Varennes juge prioritaire de procéder le plus rapidement possible au resurfaçage de cette portion de l'autoroute 30;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à M. François Bonnardel, ministre des Transports, M. Christian Dubé, ministre responsable de la région de la Montérégie, Madame Suzanne Dansereau, députée de Verchères ainsi qu'à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

2019-314 Amendement au protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires avec la Commission scolaire des Patriotes — Approbation

CONSIDÉRANT les discussions avec la Commission scolaire des Patriotes quant à l'utilisation de certains locaux appartenant à la Ville de Varennes au Complexe aquatique en attendant l'agrandissement de l'École secondaire Le Carrefour;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le conseiller Benoit Duval et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes accepte l'amendement du protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives,

culturelles et communautaires avec la Commission scolaire des Patriotes afin d'y ajouter l'annexe IV jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

2019-315 Adoption du budget 2019 de la RISAVR

CONSIDÉRANT la tenue de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu tenue le 21 juin 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes adopte le budget 2019 de la RISAVR pour la période du 29 septembre 2019 au 31 décembre 2019 pour un montant de 552 166 \$.

ADOPTÉE.

**2019-316 Conditions de travail de certains employés cadres
Modifications**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'ADOPTER le tableau en annexe afin de confirmer les amendements aux annexes des conditions de travail des personnes dont les noms figurent audit tableau.

ADOPTÉE.

**2019-317 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP 2019 07 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 3 juillet 2019.

ADOPTÉE.

2019-318 Mise à jour — Application des règlements, délégation, Service de l'urbanisme et de l'environnement

Considérant que la Ville de Varennes doit désigner des responsables pour l'application de règlement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
Appuyé par madame la conseillère Natalie Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes désignées en annexe A des présentes soient et sont désignées à titre d'officier responsable de l'application des règlements mentionnés en annexe B des présentes et, par conséquent, apte à émettre des constats d'infraction.

ADOPTÉE.

**2019-319 Promesse d'achat – 2089, route Marie-Victorin
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat à intervenir entre le propriétaire et la Ville de Varennes pour le 2089, route Marie-Victorin ainsi que l'acte de vente en découlant; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette dépense sera financée par le règlement 901.

Certificat du trésorier numéro 3257.

ADOPTÉE.

2019-320 Programme de récupération hors foyer — Subvention

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 4 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'AUTORISER l'octroi du contrat d'achat de 25 îlots publics à 2 compartiments en aluminium vert à NI Produits Inc., une filiale de NI Corporation pour un montant de 35 446,80 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3250

ADOPTÉE.

2019-321 Mesure disciplinaire — Employé matricule 958

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la directrice du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu

D'imposer 5 jours ouvrables de suspension sans solde à l'employé portant le
matricule numéro « 958 ».

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui
donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de tenue d'une séance spéciale du Conseil uniquement sur l'aménagement du projet TOD
- Un citoyen déplore ne pas avoir vu l'avis de consultation publique sur le projet TOD
- Absence de projets de développements résidentiels dans le reste du parc Saint-Charles
- Formation d'un comité de citoyens pour la préservation du parc Saint-Charles
- Proposition d'accepter les mini maisons ou d'imposer des toits verts dans des développements TOD
- Demande de consultation réelle des citoyens sur le projet TOD et autres projets de développement
- Pétition pour la sauvegarde du parc Saint-Charles
- Demande de positionnement du développement résidentiel ailleurs sur le territoire municipal
- Demande d'abandon de la phase 3 du projet TOD
- Dépôt d'une lettre d'opposition quant au développement du projet TOD dans le parc Saint-Charles (dépôt numéro 2)
- Demande de neutralité des élus municipaux en période électorale fédérale ou provinciale sur les enjeux non municipaux
- Processus pour discuter d'un point à l'ordre du jour de la séance générale
- Propriété du terrain visé pour la phase 3 du projet TOD
- Procédure pour devenir membre du CCU
- Tenue des réunions du CCU
- Demande de conservation du parc Saint-Charles
- Contradictions entre l'aménagement d'un projet TOD dans le parc Saint-Charles et la politique environnementale de la Ville
- Absence de développements pour la modification de zonage pour la zone P-624
- Historique du développement du stationnement incitatif
- Plan de mise en œuvre révisé du schéma de couverture de risques incendie
- Acquisition du 2089, route Marie-Victorin par la Ville
- Source de financement de l'acquisition du 3850, chemin de la Baronnie
- Prix des soumissions pour les nouveaux ateliers municipaux
- Travaux se déroulant sur le chemin de la Baronnie
- Demande de protection du parc Saint-Charles
- Fermeture du chemin de la Côte-Bissonnette et engagements passés de déplacer celle-ci
- Incendie sur la rue Charles-Primeau et demande de pompiers permanents en caserne
- Mise des citoyens devant les faits accomplis quant à l'emplacement du stationnement incitatif
- Craintes de congestion sur la rue Jules-Phaneuf en lien avec le projet TOD
- Fermeture de skate-park dans le parc Saint-Charles
- Engagement clair demandé de la part de la Ville quant à la préservation des parcs et espaces verts

- Demande d'annulation de la phase 3 du projet TOD
- Possibilité d'annuler la vente en payant une pénalité ?
- Demande que le Conseil écoute les citoyens quant à leur refus du projet TOD
- Précisions quant à l'espace visé dans le projet TOD
- Craintes de création d'îlots de chaleur dans le projet TOD et problématiques quant aux coussinets de chiens
- Origines des TOD dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement
- Préoccupations des citoyens quant à l'environnement et engagement de la Ville avec Nature-Action pour la plantation de milliers d'arbres et leur conservation pour un minimum de 80 ans
- Demande de réalisation d'une étude de circulation indépendante quant à l'arrivée du TOD dans le secteur Jules-Phaneuf
- Existence d'une étude de circulation pour les travaux réalisés à l'intersection de la route 132 et du boul. Lionel-Boulet
- Demande d'annulation de l'entente avec le promoteur pour la phase 3 du projet TOD
- Examen par le conseil municipal à l'automne sur le sort de la phase 3 du projet TOD
- Demande d'utilisation de l'application citoyens avertis pour informer les citoyens quant à la décision de la Ville sur le sort du projet TOD
- Déception quant à l'implantation de résidences dans un parc
- Absence de projets ultérieurs d'agrandissement du TOD
- Information quant à la possibilité d'implanter un stationnement incitatif à l'intersection de la route 132 et du boul. Lionel-Boulet
- Remerciements au Conseil pour les beaux projets passés mais demande d'annulation de la phase 3 du projet TOD

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 0 h 5.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA